



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 10 JUIN 2025**

Dossier 6 - DGATP - CYCLES DE TRAVAIL

- DPAP : ASVP Espaces Bornés et chefs d'équipe

Nous n'avons pas de remarques particulières sur ce cycle qui a été validé par les agents.

- DOF : Porteurs

Nous n'avons pas de remarques particulières sur ce cycle car les agents sont favorables à ce cycle.

- DGATL : Direction des Sports

- Direction Mission et Ingénierie

Concernant les cycles de la direction et de la mission ingénierie nous n'avons pas de remarque particulière car celui-ci correspond aux besoins de service et les agents y adhèrent.

- Animation sportives Ludo-sport

Concernant les cycles des agents du Service Animation Sportives et plus précisément du Ludosport nous serons attentif, à ce que les journées continuent effectuées en période de vacances notamment estivale ne soient pas éprouvantes pour eux et que ceux-ci travaillent dans de bonnes conditions. Nous souhaiterions qu'un point soit fait par la Direction des Sports avec eux après la période estivale et que si des ajustements sont demandés ils soient pris en compte.

- Piscines et Équipements sportifs terrestres

Concernant le pôle piscine et le pôle des équipements terrestres nous émettons quelques réserves car ces modifications, si elles émanent bien d'une volonté d'une meilleure accessibilité aux équipements sportifs pour le public, et d'une volonté partagée entre la direction et les agents de mise en œuvre de leurs missions plus cohérente, celles-ci sont en mesure de les impacter notamment au regard de l'agencement temps de travail et temps de vie personnelle.

Nous demandons par conséquent à la Direction des Sports, comme cela est évoqué dans le rapport, d'être attentive aux remontées des agents et de les consulter de la manière la plus large possible et de manière effective après quelques mois de pratique. Cela pouvant permettre des réajustements si besoins pour garantir aux agents de bonnes conditions de travail.

- **DGATL : Direction de la Mer :**

- Division Régie maintenance et logistique littoral

Sur ce cycle de travail, et comme nous l'avons exprimé en séance préparatoire nous souhaitons que ces agents puissent bénéficier de la NBI au titre de la technicité et d'une révision à la hausse de leur IFSE afin de compenser la perte financière liée à la perte de leurs heures supplémentaires.

- **DGAPM : Direction de l'Éducation :**

- Ouvriers spécialisés en maintenance et techniciens maintenance

Nous n'avons pas de remarques particulières sur ce cycle.